

From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>
To: **adh@unsacom.fr** <adh@unsacom.fr>
Subject: [adh] Covid-19 - Puis-je reporter mes congés au-delà de la date limite fixée par mon entreprise ?
Date: 20.03.2020 12:58:57 (+0100)



FLASH INFOS

Covid-19 : Puis-je reporter mes congés au-delà de la date limite fixée par mon entreprise ?

Chers adhérents,

Le sujet des congés est un sujet qui revient très souvent, voilà les consignes RH à date :

- Pas de reports de congés après fin mai
- Pas d'annulation des CP/RTT déjà posés

Malgré le confinement imposé... bien que l'UNSa demande des dérogations justifiées par cette crise, l'entreprise risque d'avoir un renfort de poids :

Le cadre législatif évolue

L'employeur ne peut contraindre le salarié à prendre des jours à une date qu'il a décidé, si le salarié ne les a pas encore posés. C'est la règle actuelle. Mais le cadre est en train de changer. [Le projet de loi examiné en urgence à l'Assemblée nationale et au Sénat prévoit que le gouvernement puisse légiférer par ordonnances .](#)

Le gouvernement pourra ainsi "permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de RTT, et des jours de repos qui sont logés dans un compte-épargne-temps ". Et cela, sans respecter les délais habituels de prévenance.

Support aux salariés : support-covid19@unsacom.fr

Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 – PARIS

unsa@sfr.com / unsa@unsacom.fr

<http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx>
<http://unsacom.org/>

